



Vienne



N° 529 - Vendredi 25 novembre 2022

COORDONNÉES

Siège social:

1 rue François Prat -86000 POITIERS

Accueil:

Tél.: 05.49.61.17.35 Fax: 05.49.61.66.51 Site et E-mail :

Site officiel: http://foot86.fff.fr Email: district@foot86.fff.fr Horaires d'ouverture : Lundi 9h30 - 17h30

Mardi au vendredi : 13h30 - 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 26 et dimanche 27 novembre

Coupe Nouvelle-Aquitaine - 5e tour

National 3 R1

D1 à D5

Féminines R1-R2-D1-D2-D3

U19 R1

U17/U18 R1-R2-D1-D2

U16 R1-R2

U15 R1-R2-D1-D2

U14 R1-R2

U13 D1-D2-D3

Plateaux U7/U9/U11 Féminines U11-U13/U14-U17

Mardi 29 novembre

Auditions discipline

Mercredi 30 novembre

Commission Sportive

Jeudi 1er décembre

Commission de Discipline Commission des Jeunes

SOMMAIRE

Partenaire	n 2
Action caritative	
Avis aux clubs	
Avis aux arbitres	
Avis aux éducateurs	
PV Commission Sportive	
PV Commission des Jeunes	

PARTENAIRE DE LA SEMAINE







JEAN-PAUL PEYNET 3 PLACE PORTAIL CHAUSSÉE 86200 LOUDUN

COUPE DU MONDE 2022



DÉFIS SPORTIFS

LES FICHES RÉSULTATS SONT À RETOURNER AU **DISTRICT AVANT LE LUNDI 5 DÉCEMBRE** (INFORMATIONS PAGE 6)

FORMATION INITIALE D'ARBITRES

UNE FORMATION INITIALE D'ARBITRES AURA LIEU AU **CREPS DE POITIERS DU 9 AU 11 DÉCEMBRE** (LIEN D'INSCRIPTION PAGE 7)



PARTENAIRE



Notre équipe



Jean-Paul PEYNET Agent Général

En poste à Loudun depuis février 2004, je suis secondé par deux collaboratrices Sandrine GIRODEAU, et Virginie DELAFOND.

Nous écoutons, soutenons, et trouvons une solution aux différentes demandes de nos clients et prospects. Je m'occupe de l'entreprise, des commerçants, des artisans, des professions libérales, et du monde agricole

La retraite, les placements financiers sont une de mes spécialités.

Bienvenue dans votre agence.

Contactez-moi





ACTION CARITATIVE

COURRIER JOURNÉE CARITATIVE

Le samedi 24 juin 2023, le District de la Vienne de football organise une journée au profit d'une association caritative.

Pour faire de cette date une grande fête autour **du partage**, **de la convivialité et du vivre-ensemble**, nous avons besoin de la mobilisation de tous les clubs de la Vienne.

Cela commence, dès maintenant, avec le lancement de la vente de tickets à gratter, dans le cadre d'une tombola, avec à la clé de nombreux lots à gagner :

Voiture, vélo et trottinette électriques, voyage, places pour assister à des matchs, maillots et bien d'autres, ainsi que de nombreux goodies tout au long de l'année.

La mission des clubs : distribuer les tickets auprès de vos licenciés, dirigeants, bénévoles et supporters, avec en contrepartie de cet engagement, **une rétrocession de 25**% sur le prix de chaque billet vendu l

Voici un **exemple : pour la vente de 500 billets à 2€ l'unité, 250€** sont reversés au club vendeur. C'est pourquoi, nous comptons **activement sur votre participation** pour vendre un maximum de

tickets. Plus le nombre de tickets vendus est important, plus la commission perçue grossira et plus nous permettrons à l'Association caritative de continuer à mener des actions en faveur des enfants et de leurs familles.

L'ouverture de la vente de tickets, c'est maintenant ! Elle se clôturera mi-juin 2023. Nous avons donc 7 mois pour vendre le plus de tickets possibles, période au bout de laquelle le meilleur club vendeur sera récompensé !

C'est donc à vous de jouer à présent!

Très sportivement.

Vous pouvez réserver le nombre de tickets que vous envisagez de vendre en remplissant le formulaire ci-dessous.

Le succès de cet événement repose sur notre engagement à tous. Le District et l'association caritative comptent sur vous ! Les enfants et les familles ont espoir en nous ! Merci à tous pour votre soutien, votre solidarité et votre action !

Le Président du District,
Stéphane BASQ
CLUB:
NOMBRE DE TICKETS QUE VOUS ENVISAGEZ DE VENDRE :



AVIS AUX CLUBS

CRISE ÉNERGÉTIQUE – COURRIER À L'ATTENTION DES CLUBS



A l'attention des clubs de la Nouvelle-Aquitaine (régionaux et départementaux)

MLN/SE

Puymoyen, le 18 novembre 2022

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

Devant l'éclosion de la crise énergétique actuelle, pour faire suite aux orientations évoquées par les pouvoirs publics vis-à-vis de la consommation électrique et gazière, entre autres, et aux fins de tenir compte de mesures prises par certaines collectivités locales, le Président de la Ligue et les 12 Présidents de District ont entamé la réflexion sur ce que le football régional pouvait absorber comme efforts afin d'accompagner les recommandations étatiques. L'objectif est de conjuguer notre sens des responsabilités ainsi que des comportements de bon sens pour favoriser une prochaine sortie de crise souhaitée par tout le monde.

La première vise l'éclairage des rencontres pour les enceintes équipées en la matière et accueillant des matches officiels en nocturne. Suivant les préconisations de la Commission Régionale des Terrains et Infrastructures Sportives de la LFNA et après consultation des services fédéraux, nous recommandons l'application des horaires suivants :

- allumage des éclairages pour les acteurs :
- * LED : 45 minutes avant le coup d'envoi de la rencontre (pas avant) concomitamment à la sortie des acteurs sur l'aire de jeu pour l'échauffement ;
- * lodure métallique : 45 minutes avant le coup d'envoi de la rencontre (pas avant) concomitamment à la sortie des acteurs sur l'aire de jeu pour l'échauffement.
- extinction des éclairages (LED et lodure métallique) :
- * 30 minutes après le coup de sifflet final (et pas plus tard) si aucun éclairage annexe n'est prévu pour le cheminement des spectateurs ;
- * 15 minutes après le coup de sifflet final (et pas plus tard) si un éclairage annexe (au minimum 10 Lux) est présent pour le cheminement des spectateurs.

En synthèse, **nous invitons les délégués et les arbitres - également destinataires de ce courrier** - à rappeler aux clubs de veiller à une simple mesure de bon sens : la lutte contre le gaspillage énergétique afin de restreindre la consommation à sa plus stricte nécessité dans le respect des règlements et, évidemment, sous les injonctions et interventions des propriétaires et exploitants des infrastructures sportives (mairies, communautés de commune, communautés d'agglo...).

Pour autant, la CRTIS précise les dispositions d'accueil que doivent conserver les vestiaires et qui ne peuvent être soumises à des économies : éclairage des vestiaires des joueurs, délégués et arbitres, chauffage des vestiaires le cas échéant. présence d'eau chaude... dans la limite d'une incitation aux comportements les plus pertinents

La deuxième mesure concerne l'exemplarité des sièges et centres de gestion de la Ligue et des Districts pour lesquels nous prenons l'engagement de contribuer à une meilleure consommation énergétique : horaires de début et de fin d'éclairage des bureaux et installations de la Ligue et de tous les Districts, abaissement de la température d'un ou deux degrés durant les périodes nécessitant l'allumage du chauffage et toute autre mesure allant dans le même sens, recommandations utiles auprès de nos salariés...

Enfin, nous laissons à chacune, chacun, la libre appréciation des comportements collectifs et des attitudes individuelles à endosser actuellement avec davantage d'acuité vis-à-vis de la consommation énergétique au quotidien tout en rappelant que les propriétaires des installations sont les premiers à décider de leurs modalités d'utilisation

Nous vous remercions de cette prise en considération qui durera aussi longtemps que nécessaire. Elle peut également déboucher sur une éco-responsabilité commune que nous devons à nos ressources, nos budgets, notre futur bien-vivre ensemble mais surtout aux générations actuelles et à venir. Il en va ainsi de l'intérêt et de l'éducation des jeunes joueuses et joueurs d'aujourd'hui et de demain.



RELEVÉS COMPTES CLUBS

Le relevé compte club N°1 concernant les engagements (arrêté au 15/09) a été publié. Celui-ci sera prélevé le 30/11/2022 (au lieu du 31/10 habituellement)

Le relevé N° 2 sera arrêté au 30/11 et prélevé le 31/12.

LE LABEL SENIORS EST DE RETOUR!

Retrouvez ci-dessous le message de Saïd ENNJIMI, Président de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine :

Par ce mail, j'ai le plaisir de vous annoncer que le **Label Seniors** est de retour.

Je vous rappelle les objectifs de ce dispositif qui a vu le jour il y a 4 saisons : valoriser et accompagner tous les clubs, ruraux et urbains, petits et grands, départementaux et régionaux voire nationaux, pour un football accueillant, respectueux et solidaire.

Il porte sur 4 projets : associatif, sportif, éducatif, encadrement et formation.

Plus de 100 000 € de dotations seront alloués aux clubs labellisés en fonction du nombre de clubs éligibles et en fonction du niveau obtenu.

La durée de ce Label est de 3 ans.

Les clubs ayant déjà postulé peuvent s'inscrire de nouveau pour augmenter le niveau du Label (3 niveaux existants : Espoir – Excellence – Elite)

N'hésitez pas à vous inscrire jusqu'au **15 décembre 2022** grâce au lien ci-dessous : https://forms.gle/Ssv7memDDBvyh9fT7

LABELS FÉDÉRAUX JEUNES ET EFF



L'outil d'autodiagnostic est ouvert sur Footclubs. Pour y accéder : Menu => Projet Club => Autodiagnostic Club

N'hésitez pas à vous inscrire avant le 15 décembre 2022



DEFIS SPORTIFS

C'est reparti pour les défis sportifs pour la saison 2022-2023!

Les « Défis Sportifs » sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Ils doivent donc être passés dans un climat de confiance et de plaisir indispensable à leur réussite. La progression de chacun n'étant que l'unique but visé, il paraît donc logique que les jeunes puissent effectuer ces tests le plus grand nombre de fois possible afin d'obtenir une réelle évolution.

Pour les U10-U11G et U11F, il s'agit juste de faire connaître et d'habituer les joueurs/es à ces défis sans rechercher toutes formes de performances.

Les fiches résultats de ces défis sportifs sont à retourner au District **avant le lundi 5 décembre 2022.**L'article avec toutes les informations et documents est à consulter sur notre site officiel > https://foot86.fff.fr/simple/defis-sportifs-cest-reparti/

PASS'SPORT : COMMENT ÇA MARCHE ?

Fort du succès de la saison dernière sur la prise de licences FFF (31,3% des bénéficiaires du Pass'Sport ont pris une licence football), nous vous informons que le dispositif est renouvelé pour la saison 2022-2023.

Nous invitons clubs & licenciés à consulter le site renseigné ci-après pour pouvoir s'inscrire dans le dispositif Pass'Sport et réaliser, si nécessaire, la création d'un compte Asso (LCA) pour pouvoir bénéficier de ce dispositif :

Article du site du CNOSF d'aide à la création « **Pass'Sport** » : <u>MODE D'EMPLOI POUR LES CLUBS</u>
Présentation du dispositif sur le site du Ministère des Sports : <u>Le Pass'Sport, c'est quoi ?</u>

Pour toutes questions ou informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter :

Thibault BARRIÈRE (LFNA): tbarriere@lfna.fff.fr - 06 69 63 66 06 CDOS de la Vienne - vienne@franceolympique.com - 05 86 28 00 10



CHAMPIONNATS U14-U15F ET U16-U18F (PHASE 2 LFNA)

Lors de cette deuxième phase, l'aspect mis en avant est avant tout le PLAISIR.

En plus des rencontres classiques, des pratiques complémentaires seront organisées. Ces pratiques complémentaires sont : des Interclubs, du Futsal ou encore des actions ponctuelles (Festi-Foot, Golf-Foot, Jour de Coupe, Duo-Foot, Beach Soccer).

Toutes les informations nécessaires concernant cette deuxième phase et le Calendrier Général des Compétitions Régionales Féminines Jeunes sont disponibles en cliquant ici.

FUTSAL

Depuis quelques années, la Fédération Française de Football a mis la priorité sur le développement du Futsal. La France est classée à la 19ème place mondiale. Malgré les championnats nationaux (D1 et D2) créés, il reste un énorme travail pour entrer dans le TOP 10.

Vous le savez tous, le championnat de Ligue 1 a vu arriver des joueurs venant du Futsal et pas des moindres s'agissant de Ben Yedder, de Neymar entre autres.

On peut donc constater que le Futsal est complémentaire du Foot Libre et non une opposition.

Une section Futsal au sein de votre club vous permettra de diversifier la pratique du football pour augmenter votre nombre de licenciés synonyme de dotation supplémentaire.

Pour recréer le championnat départemental comme vous l'avez connu, la commission Futsal compte sur votre participation.

Même si vous n'avez aucun créneau de gymnase à votre disposition, pour le moment, mais que vous avez au minimum 5 joueurs masculins (de U18 à vétérans) qui souhaitent pratiquer cette activité, nous vous invitons à nous contacter par mail (district@foot86.fff.fr)

Vive le Futsal!

FORMATION INITIALE D'ARBITRES

Une formation initiale d'arbitres aura lieu au CREPS de Poitiers du vendredi 9 au dimanche 11 décembre 2022.

VOUNEUIL S/S BIARD FIA Mixte

Vendredi 9/12 2022 : 20h30-22h30

Samedi 10/12 2022 : 8h-19h

Dimanche 11/12 2022 : 8h15-12h

Vous pouvez vous inscrire en cliquant sur ce lien (inscription par le licencié) : https://maformation.fff.fr/formation/59-formation-initiale-d-arbitre.html

Ou sur ce lien (inscription par le club):

https://portailclubs.fff.fr/login?returnUrl=%2Fformations%2F1778%2F59%2Finscription



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte <u>à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI</u>, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, <u>à compter du dimanche midi</u>, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres <u>d'adresser des mails au District</u> (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

INFORMATIONS DIVERSES

Ecoles d'arbitrage

Elle est fixée (sauf modification) à la date suivante : 09 /12.

La CDA prend la décision d'organiser les écoles d'arbitrage en binôme.

Evalbox

Les arbitres ont reçu par mail le second questionnaire EVALBOX.

Tous les arbitres recevront mensuellement un questionnaire EVALBOX entre 15 et 20 questions.

Un examen EVALBOX sera envoyé, au mois de décembre, à l'ensemble des arbitres. Cette note comptera à 30 % de la note théorique finale pour le classement de fin de saison et un deuxième examen sera envoyé au mois de Avril/Mai 2023. Cette note comptera à 70 % de la note théorique finale pour le classement de fin de saison.

Pour information générale, toute note inférieure à 10 ne permettra pas une promotion. Pour un arbitre D1, D2, D3, AAD1, toute note inférieure à 10 entrainera automatiquement une descente dans la catégorie inférieure.

Préparation Ligue

Les dates seront communiquées ultérieurement.

Projets:

Le Code de Bonne Conduite et le Contrat de Tutorat ont été validés par le Comité de Direction. Les documents ont été adressés à l'ensemble des arbitres le 13 octobre.

Tests physiques:

La date du rattrapage est fixée le samedi 26 novembre. Inscription via Google Forms. Les modalités des tests physiques restent inchangées.

MODIFICATIONS LOIS DU JEU 2022/2023

Vous trouverez sur notre site internet (*Documents → Documents Généraux → Arbitrage*) le document complet éditée par l'IFAB concernant ces modifications. Elles seront présentées aux arbitres durant le rassemblement au CREPS de Boivre.



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE

TÉLÉCHARGEZ LA VERSION PDF



CERTIFICATS FÉDÉRAUX DE FOOTBALL

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Module U11 - STAPS	Poitiers (District)	24/11/ et 01/12/2022	8h30-17h30
Module Projet Associatif	Poitiers (District)	08 et 09/12/2022	8h30-17h30
CFF2	Poitiers (District)	06 au 09/02/2023	8h30-17h30
Module U13 - STAPS	Poitiers (District)	02 et 09/03/2023	8h30-17h30
Module U15 - STAPS	Poitiers (District)	16 et 23/03/2023	8h30-17h30

FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Formation continue BEF/BMF	Poitiers (District)	01,02,04/05/2023	08h30-17h30 (lundi) 18h00-22h00









CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF3	Poitiers (District)	10/01/2023	18h00-22h00
CFF3	Poitiers (District)	11/01/2023	18h00-22h00
CFF2	Poitiers (District)	26/04/2023	8h30-17h30



Les inscriptions se font dorénavant 100% en ligne à partir de mi-juillet.



Anthony ALLOUIS aallouis@lfna.fff.fr 06 44 28 33 94



François JOSSE fjosse@foot86.fff.fr 06 31 33 94 48



IR2F Nouvelle-Aquitaine ir2f@lfna.fff.fr

Afin de vous aider dans l'inscription aux différentes formations, la LFNA a édicté un <u>« Guide des inscriptions en ligne » !</u>

Pour consulter et s'inscrire aux formations (arbitres, éducateurs, dirigeants) cette saison, rendez-vous toujours sur maLFNA.fr !



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 23 novembre 2022 Procès-verbal n° 14

Présidente Mme Maryse MOREAU.

Présents MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, Jean - Louis OLIVIER et

François PAIREMAURE.

			5	SAISON	2022 - 2023 : MATCHS	de CHAMPIONNAT MA	SCULIN REMIS	
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équi	Équipes		à jouer le
D1		3	08/10/22	24899367	Montmorillon (2)	Poitiers 3 cités (1)	Coupe de France	18/12/22
D1		3	09/10/22	24899368	Château Larcher (1)	Oyré Dangé (1)	Coupe de France	18/12/22
D1		8	19/11/22 avancé au 18/11/22	24899399	Verrières (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	à fixer
D1		9	27/11/22	24899400	Château Larcher (1)	Antran (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	à fixer
D1		9	27/11/22	24899401	Migné Auxances (2)	Verrières (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/12/22
D1		9	27/11/22	24899402	Poitiers 3 cités (1)	Nord Vienne (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	à fixer
D2	А	9	27/11/22	24899535	Avanton (1)	Thuré Besse (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/12/22
D2	А	9	26/11/22	24899537	Rouillé (1)	L'Envigne (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	17/12/22 à 20h
D2	В	6	30/10/22	24902926	Mignaloux Beauvoir (2)	Valdivienne (1)	COVID	18/12/22
D2	В	9	26/11/22	24902942	Valdivienne(1)	Ligugé (3)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	à fixer
D2	В	9	27/11/22	24902944	Fleuré (1)	St Julien l'Ars (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/12/22
D2	В	9	26/11/22	24902947	Civaux (1)	ACG Foot Sud 86 (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	17/12/22 à 20h
D3	В	9	27/11/22	24900193	Poitiers Gibauderie (1)	La Pallu (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/12/22
D4	А	9	27/11/22	24900471	Thuré Besse (2)	Coussay (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/12/22
D4	В	9	27/11/22	24900695	Beaumont St Cyr (4)	Colombiers (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/12/22
D4	С	3	09/10/22	24900789	Poitiers 3 cités (2)	Nalliers (1)	Coupe de France	18/12/22
D5	С	4	16/10/22	24901456	Pleumartin La Roche Posay (2)	Availles en Châtellerault (3)	Problème de traçage du terrain	18/12/22
D5	D	5	23/10/22	24901592	Cissé (2)	Poitiers Beaulieu ES (1)	Arrêté municipal	18/12/22
D5	D	9	27/11/22	24901617	Colombiers (2)	Quinçay (2)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/12/22
D5	Е	6	30/10/22	24901731	Savigny l'Evescault (1)	Poitiers Beaulieu FC (1)	Arrêté municipal	18/12/22

	SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équip	oes	Motif	à jouer le
Fém D2		7	27/11/22	24948331	FC Gatinaise (1)	Le Tallud (1)	Arrêté municipal	18/12/22

	SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN A REJOUER						
Div.	Div. Poule J Date du n° du Équipes Motif à rejouer					à rejouer le	
1		7	12/11/22 avancė au 10/11/22	24899389	Verrières (1) Antran (1)	Brouillard	à fixer

En raison de la finale de la Coupe du Monde le 18/12/22 à 16h, la Commission demande aux clubs d'anticiper s'ils souhaitent avancer la rencontre.



ARRÊTÉS MUNICIPAUX

- Verrières (du 18/11/22 au 22/11/22).
- Jardres (du 14/11/22 au 31/12/22), les rencontres se disputeront sur le terrain annexe durant cette période.
- Décision de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault (courriel du 21/11/22 à 14h50) : pour raison de sobriété énergétique, les matches départementaux prévus le samedi soir à Naintré doivent être joués en journée, pour le reste de la saison.
- Parthenay (terrain des Grippeaux du 22/11/22 au 28/11/22 inclus)
- Ingrandes (Terrains d'Honneur et Annexe autorisés uniquement pour les matchs et non pour les entraînements à compter du 23/11/22)

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans <u>une des équipes du</u> <u>club</u>.
- cette liste est constituée <u>avant</u> les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de District Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86 GJ Foot Sud 86 Antran GJ VVM Chauvigny Availles en Châtellerault Ingrandes Beaumont St Cyr Jaunay Marigny Biard L'Envigne Bouresse La Pallu Buxerolles Lavoux - Liniers Leignes sur Fontaine Cenon sur Vienne Champagné St Hilaire Liquqé

Champagné St Hilaire Ligugé
Chasseneuil St Georges Mignaloux Beauvoir
Château Larcher Montmorillon
Châtellerault Portugais Naintré
Châtellerault SO Neuville
Chauvigny Nieuil l'Espoir
Cissé Nord Vienne

Civaux Ouzilly
Coussay Oyré Dangé
Fontaine le Comte Ozon

GJ Avenir 86 Pleumartin La Roche Posay

Poitiers 3 cités

Poitiers Asac Poitiers Cep Poitiers Gibauderie Poitiers Portugais Sèvres Anxaumont Sommières St Romain

St Benoît St Julien l'Ars St Saviol Stade Poitevin Thuré Besse Valdivienne

Valence en Poitou - Couhé

Vallée du Salleron Vendelogne Verrières

Villeneuve Chauvigny

Vivonne

Vouneuil Béruges

Vouzailles



OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'ÉQUIPES DE JEUNES SAISON 2022 - 2023

► Départemental 2 :

• <u>Fleuré</u>: 1 seule équipe en entente avec 3 licenciés U10 (2 garçons et 1 fille), l'équipe U14/17F est en entente avec un groupement et ne peut pas compter pour les obligations (3ème année d'infraction).

Courriel du club de Fleuré (21/11/22 à 10h37) contestant être en entente avec un groupement de Jeunes.

Considérant que l'entente a pourtant été déclarée comme telle.

Considérant que l'équipe a été engagée sous le nom : Fleuré / GJ des 3 vallées (1) depuis le début de la compétition (1ère et 2ème phase)

Considérant que le club de Fleuré a été informé de cette situation à la suite d'une demande, de sa part, pour savoir s'il était ou non en règle envers les obligations en matière d'équipes de jeunes

Par ces motifs, la Commission maintient sa décision et rappelle, à nouveau, au club qu'il a jusqu'au 15/04/23 pour régulariser sa situation.

► Départemental 3 :

• <u>Pleumartin La Roche Posay</u>: n'a qu'1 licencié U18, 1 licencié U12 et 1 licencié U8 mais pas d'équipe de jeunes (**2**ème **année d'infraction**).

Courriel du club de Pleumartin (20/11/22 à 11h58) qui précise avoir demandé une entente avec Coussay les Bois et Châtellerault SO ;

La Commission prend note de l'entente mais à la vue du nombre de licenciés, le club de Pleumartin La Roche Posay n'est toujours pas en règle avec les obligations en matière d'équipes de jeunes.

<u>Rappel</u>: Les clubs des équipes concernées doivent posséder au moins une équipe de jeunes (y compris U6 – U9), évoluant seule, en entente ou au sein d'un groupement, ainsi que le nombre de licenciés nécessaires pour les équipes évoluant uniquement en entente, leur permettant ainsi de remplir leurs obligations en fin de saison 2022 – 2023.

Rappel du règlement voté à l'Assemblée Générale de Poitiers du 10 juin 2022 :

pour les équipes de jeunes en entente, les clubs soumis à obligations doivent avoir au moins 5 joueurs licenciés dans la catégories de l'équipe à 11 qui couvre l'obligation et au moins 3 joueurs licenciés dans la catégories de l'équipe à 8 qui couvre l'obligation

Ces joueurs doivent participer régulièrement aux rencontres des championnats ou plateaux de l'entente.

La notification pour le club de Pleumartin La Roche Posay devient :

• <u>Pleumartin La Roche Posay</u>: n'a qu'1 licencié U18, 1 licencié U12 et 1 licencié U8 (**2**^{ème} **année d'infraction**).

A noter : la demande d'entente n'a pas été enregistrée, sur Footclubs, par les clubs demandeurs. La Commission rappelle au club qu'il a jusqu'au 15/04/23 pour régulariser sa situation.

DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 24899399 : Verrières (1) – Montmorillon (2) du 19/11/22 avancé au 18/11/22

En raison de l'arrêté municipal sur le stade de Verrières et devant l'impossibilité d'inverser le match à cause de l'occupation des terrains de Montmorillon, la rencontre en rubrique est reportée à une date ultérieure à fixer.

Match n° 24899405 : Oyré Dangé (1) - Smarves Iteuil (1) du 27/11/22

En accord avec les deux clubs, la rencontre en rubrique est reprogrammée au samedi 26/11/22 à 20H.



DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 24899526 : Thuré Besse (1) - Montamisé (1) en poule A du 20/11/22

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Benjamin BARBEAU (20/11/22 à 18h18) signalant le non-fonctionnement de la FMI et donnant le score et les informations nécessaires pour la feuille de match.

Feuille de match reçue.

Match n° 24899529 : Neuville (3) - Fontaine le Comte (2) en poule A du 20/11/22

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Vincent DURAND (20/11/22 à 20h12) signalant une erreur dans la saisie du score à savoir 4 à 2 (au lieu de 3 à 2) en faveur de Neuville (3). Feuille de match modifiée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 24899531 : Loudun (1) - Avanton (1) en poule A du 19/11/22

Courriels du club de Loudun (20/11/22 à 11h41) et de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jean-Pierre LECOMTE (21/11/22 à 08h45) signalant le non-fonctionnement de la FMI Feuille de match non reçue.

DÉPARTEMENTAL 3

Poule A : Naintré (2)

Suite à la décision de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, toutes les rencontres de l'équipe de Naintré (2) se dérouleront le dimanche à 15h, à compter de ce jour et jusqu'à la fin de la saison.

Poule A: Cernay St Genest (1)

Courriel du club de Cernay St Genest (22/11/22 à 15h10) qui signale que pour préserver l'état du terrain de Cernay, les rencontres des équipes seniors se dérouleront sur le terrain de St Genest d'Ambière à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre.

Match n° 24900324 : Fleuré (2) - Montmorillon (3) en poule C du 30/10/22

Courriel du club de Fleuré (30/10/22 à 19h01) envoyant la copie de la feuille de match et le rapport FMI

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

DÉPARTEMENTAL 4

Poule A: Cernay St Genest (2)

Courriel du club de Cernay St Genest (22/11/22 à 15h10) qui signale que pour préserver l'état du terrain de Cernay, les rencontres des équipes seniors se dérouleront sur le terrain de St Genest d'Ambière à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre.

Match n° 24900692 : Naintré (3) - Bonneuil Matours (1) en poule B du 26/11/22

Suite à la décision de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault qui demande que toutes les rencontres départementales du club de Naintré soient fixées le dimanche, les deux clubs se sont accordés pour que la rencontre soit inversée et se déroulera le dimanche 27/11/22 à 15h sur le terrain de Bonneuil Matours.

Match n° 24900752 : Bonneuil Matours (1) - Naintré (3) en poule B du 30/04/23

En raison de l'inversion du match aller, la rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain de Naintré.



Match n° 24900814: Adriers / Le Vigeant (1) - Nalliers (1) en poule C du 1211/22

Courriel du club d'Adriers (14/11/22 à 10h42) envoyant la copie de la feuille de match papier Feuille de match papier reçue.

Courriel du club de Nalliers 19/11/22 à 10h04) signalant le non-fonctionnement de la tablette ne fonctionnait pas.

La Commission regrette de ne pas avoir reçu les informations demandées de la part du club d'Adriers et lui donne un avertissement pour non-utilisation de la FMI.

Dossier classé.

<u>Match n° 24901077 : Valence en Poitou Couhé (1) - Poitiers Portugais (1) en poule E du 13/11/22</u> Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers Portugais (1) d'un joueur (licence n° 1119306192) en état de suspension.

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 13 du 16/11/22 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers Portugais (1) d'un joueur (licence n° 1119306192) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF

Considérant que le club de Poitiers Portugais a été informé et a formulé ses observations par courriel (23/11/22 à 07h14).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline pour quatre (4) matchs de suspension à compter du 31/10/22 et que l'équipe de Poitiers Portugais (1) évoluant en Départemental 4 poule E n'a effectivement joué qu'un (1) match depuis cette date (Coupe Jolliet Rousseau le 06/11/22).

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 4 à l'équipe de Poitiers Portugais (1) pour en donner le gain à l'équipe de Valence en Poitou Couhé (1) avec 4 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club de Poitiers Portugais.

Dossier classé.

Match n° 24901082 : Mignaloux Beauvoir (3) - Brion St Secondin (2) en poule E du 20/11/22

Courriel du club de Mignaloux Beauvoir (18/11/22 à 16h40) signalant que suite au déplacement de leur match sur le complexe St Nicolas par le Grand Poitiers, l'équipe ne pourra disposer d'une tablette. Courriels du club de Brion St Secondin :

- Proposant d'emmener une tablette (19/11/22 à 20h15)
- Souhaitent s'assurer de l'inscription de la blessure du joueur n° 9 Tony DELHOME (poignet droit) (23/11/22 à 10h21).

Feuille de match informatisée ou papier non reçue.

Dossier en instance.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 24901211 : Beuxes (1) - Orches (1) en poule A du 13/11/22

Feuille de match papier reçue.

La Commission regrette de ne pas avoir reçu les informations demandées et donne un avertissement pour non-utilisation de la FMI à chacun des deux clubs.

Dossier classé.

Match n° 24901343 : Ingrandes (3) – Leigné sur Usseau (2) en poule B du 12/11/22

Feuille de match papier reçue.

Courriel du club de Leigné sur Usseau (21/11/22 à 17h20) signalant que la tablette semblait bloquée. La Commission regrette de ne pas avoir reçu les informations demandées de la part du club d'Ingrandes et lui donne un avertissement pour non-utilisation de la FMI.

Dossier classé.



Match n° 24901350 : Oyré Dangé (3) - Thuré Besse (3) en poule B du 20/11/22

Résultat saisi, feuille de match papier et rapport FMI reçus.

La Commission demande au club de Thuré Besse de vérifier si les dirigeants sont bien habilités à se servir de la FMI.

Match n° 24901614 : Cissé (2) - Colombiers (2) en poule D du 20/11/22

Courriel du club de Cissé (19/11/22 à 18h39) signalant le forfait de son équipe.

1er forfait de l'équipe de Cissé (2) (sans déplacement de Colombiers (2)).

Amende de 33€ au club de Cissé.

Match n° 24901621: Bonneuil Matours (2) - Dissay (2) en poule D du 27/11/22

En raison de l'inversion du match Naintré (3) – Bonneuil Matours (1) en Départemental 4 poule B, la rencontre en rubrique est avancée à 13h15.

Match n° 24901739 : Poitiers Beaulieu FC (1) - Nouaillé (4) en poule E du 13/11/22

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jacques AUGIS (14/11/22 à 10h10) signalant la blessure de l'arbitre assistant du club de Nouaillé (cheville droite)

Feuille de match modifiée par la Commission.

FMI transmise tardivement (20/11/22 à 18h33).

Dossier classé.

Match n° 24901884 : Fleuré / St Julien l'Ars (3) - Villeneuve (1) en poule F du 27/11/22

Demande du club de Villeneuve (courriel du 21/11/22 à 09h42) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de Départemental de l'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 24948331 : FC Gatinaise (1) – Ev Le Tallud (1) du 27/11/22

En raison de l'arrêté municipal sur le stade des Grippeaux à Parthenay, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 18/12/22.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 25015482 : Chauvigny (1) - Boutonnais (1) en poule B du 13/11/22

Courriel du club de Chauvigny (20/11/22 à 15h16) envoyant la copie de la feuille de match papier. Original de la feuille de match papier non reçue.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Match n° 25371346 : Buxerolles / Poitiers Asac (1) – Stade Poitevin (1) en poule A du 12/11/22 Feuille de match papier non reçue.

Match n° 25383752 : Buxerolles / Poitiers Asac (2) – GJ VVM Chauvigny (1) en poule C du 12/11/22

Feuille de match papier non reçue.

Match n° 25372483 : Celles-Verrines (1) - Lusignan (2) (1) en poule C du 19/11/22

Courriel du club de Lusignan (20/11/22 à 18h10) signalant que le club de Celles-Verrines n'avait pas de tablette et envoyant la copie de la feuille de match.

Feuille de match papier reçue.

<u>Match n° 25383754 : Poitiers 3 cités (2) – Buxerolles / Poitiers Asac (2) en poule C du 19/11/22</u> Feuille de match papier non reçue.



COUPE LOUIS DAVID

En raison du trop grand nombre d'équipes qui ne sont pas encore entrées dans la compétition, la Commission doit intégrer un tour supplémentaire.

Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :

4eme tour: le 14/15 janvier 2023

5ème tour: le 4/5 février 2023

6ème tour : le18/19 mars 2023

1/4 de finale: le 22/23 avril 2023

1/2 finales : le 18 mai 2023

Finale: le 10 juin 2023

COUPE du POITOU

COUPE DU POITOU à 11 : 1er tour du 22/01/23

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
1	AVENIR 79 (1)	D 3 B	STE EANNE (1)	D 2	
2	CELLES-VER / ECHIRE / CHAURAY (1)	D 3 B	THOUARS (1)	D 3 A	
3	DISSAY (1)	D 1	ASM / LOUDUN (1)	D 2	
4	LUSIGNAN (1)	D 2	BOUTONNAIS FC (1)	D 3 B	
5	MONTMORILLON (2)	D 1	VICQ SUR GARTEMPE (1)	D 2	
6	ST CERBOUILLE (1)	D 2	BRESSUIRE (2)	D 1	

Organisation du 1er tour : 22 équipes.

10 équipes sont exemptes du 1^{er} tour

Soit un nombre de matches de 6

1/8 de finale: le 12 mars 2023 1/4 de finale: le 30 avril 2023 1/2 finales: le 21 mai 2023

Finale: le samedi samedi 03 juin 2023

RÉSERVES SPORTIVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 24900467 : Ingrandes (2) - L'Envigne (2) en Départemental 4 poule A du 20/11/22

- Match n° 24900818 : Sèvres Anxaumont (2) - Verrières (2) en Départemental 4 poule C du 20/11/22

- Match n° 24910597 : Rouillé (3) - Smarves Iteuil (3) en Départemental 5 poule G du 20/11/22

ENTENTES

Entente entre équipes :

Vouneuil Béruges / Boivre (1) en Seniors Féminines à 8 (géré par le District 79)



DIVERS

Courriels des clubs de Coussay, St Maurice Gençay :

Réponse par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Jardres, La Chapelle Bâton, Mignaloux Beauvoir, Montmorillon :

Pris note.

<u>Courriels des clubs de Celle-Verrines, Montmorillon, Neuville, Val de Boutonne, Vallée du</u> Salleron:

Pris note mais compétition gérée par le District 79.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES

Amende de 13€

Rencontres du 12/11/22

Match n° 25371346 : Buxerolles / Poitiers Asac (1) - Poitiers Stade (1) en U11-U13 poule A

Match n° 25383752 : Buxerolles / Poitiers Asac (2) - GJ VVM Chauvigny (1) en U11-U13 poule C

Amende de 25€

Rencontre du 13/11/22

Match n° 25015482 : Chauvigny (1) – Boutonnais (1) en Départemental 3 Fém poule B

NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISÉE

Rencontres des 12 et 13/11/22

• 1er avertissement :

Départemental 4 : Match n° 24900814 : Adriers / Le Vigeant (1) – Nalliers (1) en poule C

Envoi de la feuille de match papier sans rapport FMI

Pas de réponse malgré une notification.

Départemental 5 : Match n° 24901211 : <u>Beuxes (1)</u> – <u>Orches (1)</u> en poule A

Envoi de la feuille de match papier sans rapport FMI

Pas de réponse malgré une notification.

Match n° 24901343 : Ingrandes (3) – Leigné sur Usseau (2) en poule B

Envoi de la feuille de match papier sans rapport FMI

Pas de réponse malgré une notification.

TRANSMISSION TARDIVE de la FMI

Amende de 25€

Rencontre du 13/11/22

- Match n° 24901739 : Poitiers Beaulieu FC (1) – Nouaillé (4) en Départemental 5 poule E le 20/11/22 à 18h33.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définit à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion : le mercredi 30 novembre 2022, sur convocation. La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion restreinte du jeudi 24 novembre 2022 Procès-verbal n° 9

Président M. Philippe BARRITAULT

Présents Mmes Chantal PINTAULT, Sandrine VERMOND et Sylvie TESSEREAU – MM.

Jean Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY

Le PV n°8 est adopté sans modification

DATE A RETENIR

Samedi 10 décembre : Journée Foot Diversifié – Futnet (dossier à venir)

- Samedi 14 janvier :

16^{ème} de finale du challenge U17/U18 et

2ème tour du challenge U15

Samedi 28 janvier :

Challenge Dansac U13

Festifoot U13

8ème de finale du challenge U15

8ème de finale du challenge U17/U18

MATCHS REMIS

	SAISON 2022 - 2023 : MATCHS DE CHAMPIONNAT JEUNES REMIS									
Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équ	uip	pes	Motif	à jouer le
U15	D1		9	10/12/22	25104131	Châtellerault So (1)	Λ	Poitiers ASAC (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine U15	à définir
U15	D1		9	10/12/22	25104132	Jaunay Marigny (1)	И	Migné Auxances (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine U15	à définir
U15	D1		9	10/12/22	25112201	Naintré (1)	Λ	Neuville (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine U15	à définir
U15	D2	D	7	10/12/22	25166740	Nieuil.Mign.RV (2)	И	Uss.Adr.Gj 3 Vallées (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine U15	à définir
U15	D2	Е	7	10/12/22	25109791	Gj VVM Chauvigny (2) Bri.StMau.Somm.Ch (1)		Coupe Nouvelle Aquitaine U15	à définir	
U13	D3	D	2	29/10/22	25120770	Gj VVM Chauvigny (4)	И	Neuville (3)		à définir

U17/U18

Match n°25112275 : Poitiers ASAC (2) – Neuville/Cissé (1) en Départemental 2 poule C du 19/11/22

Modification de la feuille de match par la commission en raison de l'observation sur celle-ci. **Dossier classé**

Feuille de Match Informatisée

Match n° 25112287 : Ozon (1) – Jaunay Marigny (2) en Départemental 2 poule B du 19/11/2022

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 1^{er} décembre 2022.

Dossier en instance



U17 à 8 et U15 à 8

U17 à 8 : Match non joué

U15 à 8 : Forfait de GJ Montasèvres (2)

U15

Attention:

En raison:

- -De la Coupe Nouvelle-Aquitaine
- -Des matchs à enjeu de la dernière journée
- -Des éventuels reports

La dernière journée peut être avancée au 3/12/22, maintenue au 10/12/22 ou reportée au 17/12/22

Feuille de Match Informatisée

Match n° 25104118 : Poitiers 3 Cités (1) - GJ Dissay Beaumont (1) en Départemental 1 du 12/11/2022

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI transmis par l'arbitre et son observateur.

<u>Rappel</u>: La commission redemande à recevoir l'original de la feuille de match papier avant le jeudi 1^{er} décembre.

Dossier en instance

Match n° 25109623 : St Benoit (1) - GJ Val de Vonne (1) en Départemental 2 poule A du 12/11/2022

Utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application.

Dossier classé

Match n° 25114487 : Cissé (1) -Asptt/Vouneuil Béruges (1) en Départemental 2 poule C du 19/11/2022

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 1^{er} décembre 2022.

Dossier en instance

U13

Match n° 25110039 : Neuville (2) – Coussay Les Bois (1) en Départemental 2 poule B du 19/11/2022

Les deux clubs ont signalé une erreur de score sur la FMI.

Feuille de match modifiée par la commission

Dossier classé

Forfait

Match n°25109978 : Ozon (1) – GJ Antoigné Ingrandes (2) en Départemental 3 poule A du 19/11/2022

Courriel du club d'Ozon qui signale le forfait de l'équipe Gj Antoigné Ingrandes (2) 2ème forfait de Gj Antoigné Ingrandes (2) (sans déplacement)

Amende de 11€ au Gj Antoigné Ingrandes

Dossier classé



Feuille de Match Informatisée

Match n° 25104469 : Montmorillon/Leignes (1) - Châtellerault So (1) en Départemental 1 du 12/11/2022

Utilisation de la FMI mais non remontée. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application

La commission redemande à recevoir l'original de la feuille de match papier avant le jeudi 1er décembre.

Dossier en instance

Match n° 25109921 : Valence en Poitou OC (1) – Châtellerault So (3) en Départemental 2 poule B du 19/11/2022

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 1^{er} décembre 2022.

Dossier en instance

Match n° 25109980 : Châtellerault Portugais (2) - Loudun (1) en Départemental 3 poule A du 19/11/2022

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 1^{er} décembre 2022.

Dossier en instance

Match n° 25120692 : GJ Espoir Sud Poitiers (5) – Vouneuil Béruges (2) en Départemental 3 poule G du 08/10/2022

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue sans la partie de Vouneuil Béruges. Rapport FMI transmis.

Dysfonctionnement de l'application sur une tablette

La commission demande au Gj Espoir Sud Poitiers de mettre à disposition une autre tablette.

La Commission n'a pas reçu les informations de Vouneuil Béruges (2) malgré plusieurs demandes.

La Commission donne match perdu par pénalité 0 but à 3 à l'équipe de Vouneuil Béruges (2) pour en donner le gain à l'équipe de Gj Espoir Sud Poiters (5) par 3 buts à 0.

Amende de 34€ au club de Vouneuil Béruges

Dossier classé

Match n°25120696: Biard (1) - Poitiers Stade (3) en Départemental 3 poule G du 19/11/2022

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

Retard de l'équipe de Poitiers Stade (3), heure de match dépassée.

Dossier classé

<u>Match n° 25120697 : Chasseneuil St Georges (1) – Espoir Sud Poitiers Gj (5) en Départemental 3</u> poule G du 19/11/2022

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier et rapport FMI recus.

Dysfonctionnement de l'application

Dossier classé

Match n° 25104459 : Châtellerault Portugais (1) - Naintré (1) en Départemental 1 du 8/10/2022

Utilisation et transmission de la FMI.

Dysfonctionnement de l'application au moment de la transmission de la FMI, problème technique remonté au service informatique de la LFNA.

Informations reçues du club de Châtellerault Portugais

La Commission n'a pas reçu les informations du club de Naintré (1) malgré plusieurs demandes.

La Commission donne match perdu par pénalité 0 but à 3 à l'équipe de Naintré (1) pour en donner le gain à l'équipe de Châtellerault Portugais (1) par 3 buts à 0.

Amende de 34€ au club de Naintré

Dossier classé



Match n°25110032: Coussay les Bois/Châtellerault SO (1) -

Vendelogne/Vouillé/Quinçay/Boivre/Latillé (2) en Départemental 3 poule B du 12/11/2022

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

Dysfonctionnement de l'application

Dossier classé

Match n° 25115209 : GJ Dissay Beaumont (2) – Vouneuil Béruges (1) en Départemental 3 poule D du 12/11/2022

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue. Rapport FMI non transmis.

Dysfonctionnement de l'application

Dossier classé

Match n° 25110184 : Buxerolles (2) - Poitiers Cep (1) en Départemental 3 poule G du 12/11/2022

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue mais transmise par mail. Rapport FMI transmis.

Rappel: La commission demande à recevoir l'original de la feuille de match papier avant le 1^{er} décembre 2022.

Dossier en instance

Match n°25110185 : Poitiers 3 Cités (2) – Chasseneuil St Georges (1) en Départemental 3 poule G du 12/11/2022

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue. Rapport FMI non transmis.

<u>Rappel</u>: La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 1^{er} décembre 2022.

Dossier en instance

U11

Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement** par mail à district@foot86.fff.fr au plus tard le lundi après la tenue des rencontres.

Le plateau Poule C Plateau 1 du 19/11/22 a été annulé faute de terrain disponible.

La commission propose aux clubs de repositionner le plateau au samedi 17 décembre 2022 à Antran sous réserve de l'accord des 4 clubs.

Forfait

Rencontre du 19/11/2022 :

Poule I plateau 1:

2ème forfait de Châtellerault Portugais (2). Amende de 11€ au club de Châtellerault Portugais

Poule L plateau 2 :

^{2ème} forfait de Vouillé/Vendelogne/Quinçay (3). Amende de 11€ au club de Vouillé

Feuille de plateau

La commission demande à recevoir les feuilles de plateau ci-dessous par mail :

Rencontre du 12/11/2022 :

Poule H Plateau 1 : Poitiers 3 Cités

Poule I Plateau 1: Loudun

Rencontres du 19/11/2022 :

U11 poule L - Plateau 2 : Poitiers 3 Cités



TRANSMISSION TARDIVE OU FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Amende de 13€

Match n° 25112287 : Ozon (1) – Jaunay Marigny (2) en U17/U18 Départemental 2 poule B du 19/11/2022

Match n° 25104118 : Poitiers 3 Cités (1) - GJ Dissay Beaumont (1) en U15 Départemental 1 du 12/11/2022

Match n° 25114487 : Cissé (1) -Asptt/Vouneuil Béruges (1) en U15 Départemental 2 poule C du 19/11/2022

Match n° 25104469 : Montmorillon/Leignes (1) – Châtellerault So (1) en U13 Départemental 1 du 12/11/2022

Match n° 25109921 : Valence en Poitou OC (1) – Châtellerault So (3) en U13 Départemental 2 poule B du 19/11/2022

Match n° 25109980 : Châtellerault Portugais (2) – Loudun (1) en U13 Départemental 3 poule A du 19/11/2022

Match n° 25109978 : Ozon (1) – Gj Antoigné Ingrandes (2) en U13 Départemental 3 poule A du 19/11/2022

Match n° 25110184 : Buxerolles (2) – Poitiers Cep (1) en U13 Départemental 3 poule G du 12/11/2022 Match n° 25110185 : Poitiers 3 Cités (2) – Chasseneuil St Georges (1) en U13 Départemental 3 poule G du 12/11/2022

Rencontres du 19/11/2022 :

U11 poule L - Plateau 2 : Poitiers 3 Cités

U7-U9

La commission rappelle aux responsables des U7-U9 :

Pour le club organisateur :

- -De faire la fiche récapitulative des clubs présents
- -De récupérer les fiches de présence de tous les clubs
- -D'adresser l'ensemble au district au plus tard le lundi qui suit le plateau via zimbra uniquement

Pour les clubs invités :

- -De respecter les horaires fixés lors de l'élaboration des calendriers
- -De préparer au préalable la liste des joueurs participants licenciés
- -De prévenir en cas de défection le responsable
- -De donner la fiche au club organisateur

A défaut de ne pas appliquer ces recommandations, la commission se verra dans l'obligation de sanctionner :

- -Envoi tardif des documents 13€
- -Licence manquante 7€ la licence ou 18€ l'amende forfaitaire
- -Joueur non licencié

Rencontres du 12/11/22 :

Secteur 3 : - 2 joueurs non licenciés au Gj Avenir 86

Les numéros de joueurs notés ne sont pas les numéros de licences mais les numéros d'enregistrement

Licences manquantes des 18 joueurs d'Ozon

Secteur 6 : - Licences manquantes de 4 joueurs à Chasseneuil du Poitou

1 joueur non licencié à l'ASAC

Secteur 8 : - Licences manquantes de 16 joueurs au Gj 3 Vallées 86

- Licences manquantes de 15 joueurs à Montmorillon
- Licences manquantes de 3 joueurs à Saulgé
- Licences manquantes de 10 joueurs à Usson/Isle/Adriers



Rencontres du 19/11/22 :

Secteur 5 : - Absence de St Benoit sans prévenir

- Licences manquantes des joueurs du Stade Poitevin
- 1 joueur non licencié et 1 licence manquante à Smarves Iteuil
- 9 joueurs non licenciés à Poitiers 3 Cités
- 3 joueurs non licenciés à Ligugé

LICENCES MANQUANTES

Rencontres du 19/11/2022 :

U11 Poule A : Toutes les licences. Amende forfaitaire de 18€ au club de Migné Auxances

Prochaine réunion : sur convocation

Le Président, Philippe BARRITAULT